

Rapport sur le camp de nomades d'Arc-et-Senans par l'infirmière, Madame Le Picard, du 11 janvier 1943

Source : Archives départementales du Doubs, 48W15

Depuis le début ma tâche est très difficile, faute de médicaments et de matériel.

Les nomades se plaisent dans la saleté, dans la vermine ; lorsque je suis obligée de tailler les cheveux pour détruire les poux ou soigner l'impétigo des nomades, je suis injuriée et menacée par eux.

Les pansements sont souvent remplacés par des plantes : la plupart du temps, c'est sans succès que je lutte contre le manque d'hygiène et les dangers de contagion, dans les cas de gale ou dermatose, toujours très fréquents.

M'intéressant aux nourrissons, je ne peux obtenir des mères un allaitement rationnel ; il faut exercer une surveillance sur les mères et les bébés.

Les vêtements deviennent, en peu de temps, des haillons répugnants. Il est presque impossible d'obtenir que les femmes cousent ou raccommodent.

Je désirerais créer un ouvroir ou tout au moins essayer de grouper autour de moi les femmes et les jeunes filles pour leur apprendre à exécuter quelques travaux manuels. Elles se disent incapables de faire des travaux de couture, il faudra lutter contre leur paresse ou mauvaise volonté.

Visitant les locaux qui parfois sont infects, les paillasses sont du fumier, je dois faire appel à Monsieur le Chef de Camp pour exiger des sanctions ; la fumée rend l'air irrespirable. Plusieurs fois par jour, il faut faire des observations.

Depuis plusieurs mois, j'avais envisagé la création de fiches médicales, j'ai prié le docteur Besançon, d'Arc-et-Senans, de m'aider à la mise au point de ces fiches, il s'y est refusé. J'ai insisté pour obtenir qu'il vienne faire des visites plus régulières au camp, ce fut en vain.

En Juillet et Octobre, le Dr Besançon ne se gênait pas pour dire en présence du Chef de Camp « laissez crever vos nomades, à quoi bon tant de dévouement et de sollicitude, c'est exagéré de prendre tant de précautions pour ces gens-là ».

J'ai toujours cru de mon devoir de ne rien négliger pour donner des soins, redoublant de courage et multipliant mes efforts, surtout lorsque je ne pouvais compter que sur moi-même.

En Septembre, la vaccination fut faite par le Docteur Besançon sur des enfants de la même famille ; le Docteur trouvait superflu de changer ou stériliser l'aiguille de piqûre (vaccin T.D.).

Plusieurs fois, dans les cas d'intervention de petite chirurgie, le bistouri n'était pas stérilisé. De nouveau, inutile d'insister pour faire bouillir ou flamber. La réponse du docteur était catégorique, « la stérilisation est inutile sur des gens aussi sales ».

Un cas spécial et particulier est à signaler : le refus du Docteur de visiter et de faire donner des soins, aux prisonniers blessés, par des douaniers agents du service de surveillance remarque et constatation faites par les Autorités Allemandes lors d'une inspection au camp.

Du 6 au 14 décembre, je ne cesse pas mon travail quoique souffrante. Pour des raisons personnelles, je refuse la consultation du Docteur Besançon ; en arrivant à Besançon mon état fut jugé grave par Monsieur le Docteur Ledoux qui me fit hospitaliser. Mon certificat d'hospitalisation mentionnait ceci : « entéro-colite fébrile, repos complet du 14 au 24 décembre ». J'ai quitté l'Hôpital Saint-Jacques et le 22 je rentrais au camp. J'étais alitée lorsque le Docteur Besançon vint me dire que je devais aller voir l'enfant Weiss (atteint de diarrhée ceci dû à un mauvais état de santé de la mère qui allaitait), que je devais soigner avec des cataplasmes, la femme Bidaut qui avait un adeno-flegmon de l'aine. J'ai exécuté les ordres du Docteur, l'enfant Weiss fut hospitalisé. J'ai demandé qu'il en soit de même pour la femme Bidaut. Le Docteur ne parut pas vouloir y consentir. Cependant il était évident que nous ne disposions pas du matériel nécessaire pour soigner cette femme.

Le 27 au matin, j'ai téléphoné au Docteur Besançon pour voir cette femme. La fluctuation existant le 27 au soir, le Docteur incisa le flegmon, il refusa d'utiliser les drains dont il disposait (comme nous en manquons à l'infirmerie) il envoya un douanier à la Pharmacie du village (tout ceci durant l'opération). N'ayant pas de drains, l'on se servit de mèches de gaze non stérile le lendemain. [...] le surlendemain j'ai soigné la femme Bidaut à l'infirmerie. Le Docteur ne daigna pas se déranger pour vérifier les pansements et l'état de la malade. Le 3^o jour, le Docteur Besançon passa au camp, alla à la chambre de la malade, se tint sur le seuil de la porte. Il échangea quelques paroles et reparti[t] faire visiter le camp aux deux garçonnets qui l'accompagnaient. Je l'ai avisé que j'avais besoin d'aller à Besançon le mardi 5 (visite chez le Docteur et Caisse d'Assurances Sociales).

En mon absence, le Docteur Besançon créa des incidents au camp, fit un rapport à la préfecture, que je pourrais considérer comme calomnieux n'ayant rien à me reprocher.

Il est à noter que la femme Bidaut passa le 1^{er} de l'An à circuler dans le camp, fut même reconnue en état d'ivresse.

Le 5 janvier, le Docteur la fit hospitalier non pas comme il le mentionne dans son certificat comme malade couchée, mais cette femme voyagea par le train, et conduisit son enfant à Bellevaux pour la gale. Le 6 janvier, le Docteur Besançon fait remarque[r] à Monsieur le Chef du Camp qu'il y a dans un meuble à l'Infirmerie 2 tubes d'oxycyanure. Dans ce meuble ne sont placés que des médicaments et objets d'usage courant et la clef est placée hors de portée des nomades. Il est facilement contrôlable que je ne possède en tout et pour tout que 3 tubes d'oxycyanure dans le meuble des réserves. Ces deux tubes de suppléments reprochés par le Docteur Besançon sont mystérieux et troublants.

Si mes voyages à Besançon durant la saison d'été, paraissent excessifs, je puis dire que cela ne pouvait amener de perturbation dans mon service.

Avant de partir le Samedi, je voyais mes malades et je renouvelais les pansements si cela était nécessaire.

A Besançon, je m'occupais de commissions pour le camp (pharmacie, Croix-Rouge, Secours National, triage de vieux vêtements).

Le dimanche, je nettoyais mes vêtements personnels.

Le lundi, avant de rentrer je complétais mes commissions, le soir de mon arrivée je revoyais les malades du camp.

Mes voyages à Besançon étaient indispensables pour me débarrasser de la vermine, me soigner de la gale et du zona qui me fit souffrir plusieurs semaines.

Du 5 janvier au 15 janvier, je devais prendre un congé de convalescence (certificat du Docteur Ledoux). Cela me fut rendu impossible, j'ai trouvé beaucoup de galeux au camp et un travail très laborieux pour surveiller les locaux occupés par les nomades.

L'attitude prise par Monsieur le Docteur Berger, les sanctions prévues de la part de Monsieur le Préfet sont très affligeantes pour moi. Comment dois-je me comporter alors que je lutte désespérément faute de moyens.

J'ai supporté bien des malveillances, j'ai surmonté bien des mesquineries, les douaniers eux-mêmes ne furent pas toujours de bons camarades.

Plusieurs fois, je fus victime de vols assez importants (sans doute commis par des nomades).

Et enfin, mon dévouement absolu ne suffira-t-il pas à m'obtenir la bienveillance de mes supérieurs.

Récemment, Monseigneur l'Archevêque me faisait savoir qu'il serait heureux que je m'occupe de l'éducation chrétienne et de l'instruction religieuse des enfants de nomades.

J'ai pris à ce sujet toutes disponibilités utiles pour consacrer quelques heures par semaine à des cours de morale et de catéchisme.

Je désirerais que l'on comprenne par ailleurs, les difficultés dans mon service qu'une femme de charge faisant le nettoyage de l'Infirmerie, soit rétribuée car, il n'y a pas de lavabos, ni W.C à l'Infirmerie ; l'usage du seau hygiénique présente de gros inconvénients, jusqu'alors cette corvée est assurée par moi-même.

Une liste de matériel est jointe, ainsi qu'une copie de certificat du Chef de Camp.

Depuis Juillet, je n'ai reçu aucune attribution de savon, réclamations faites à plusieurs reprises à l'Inspection de santé.

[Suit la copie ou transcription du certificat établi par le Chef de Camp]

Le Chef de Camp de nomades d'Arc-et-Senans certifie que quelques incidents de peu d'importance se sont produits, dans le courant du mois d'Août 1942 entre Madame le Picard et le Chef de

Camp d'une part, et entre Madame Le Picard et les douaniers du Service de Surveillance d'autre part. Ces derniers refusant de l'admettre à leur popote, de lui prêter momentanément du matériel dont elle avait un besoin urgent pour l'Infirmierie.

Ces incidents ont été facilement réglés et depuis, ne se sont jamais reproduits.

Madame Le Picard vit dans un milieu peu intéressant pour une femme seule, avec des nomades d'une saleté repoussante et qui refusent bien souvent de se laisser soigner, d'un très mauvais esprit, vindicatifs qui, parfois, l'insultent et la menacent.

Son rôle est d'autant plus difficile qu'elle manque du matériel nécessaire.

Elle a été victime au camp de vols répétés qui lui ont causé un préjudice assez important (vols certainement commis par des nomades).

J'estime que dans l'ensemble, elle a fait son possible pour donner satisfaction et je serais désireux de la voir maintenir au Camp de nomades d'Arc-et-Senans.